



Pièce non acté à jouissance exclusive

Par **seblanc**, le **18/01/2013** à **09:50**

Bonjour, rn
Je suis sur le point d'acheter un studio en entresol jusque la tout va bien. rn
Mais voila, le plus de cet appartement est qu'il benefecie d'une piece aveugle qui ne fait pas partie du lot sur la copropriété et donc n'apparaîtra pas sur l'acte de vente. rn
Cette pièce dont le seul accès se fait par mon appartement est donc une jouissance exclusive mais non repertorié sur le cahier des charges de la copropriété. rn
Pour la petite histoire, ces 2 copropriétés formaient un hotel qui a été scindé en 2 lors de la répartition des lots cette pièce a été effacé et n'apparaît nul part mais et bien réelle. rn
Quel risque j'encours pour l'utilisation de cette pièce ?? rn
Et comment puis-je me proteger de ceux-ci ?? rn
Est-ce courant ?? rn
Merci d'avance de votre aid